

Recettes forestières perçues par le Trésor public à l'initiative du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Code budgétaire	Acte générateur de recette	Réalizations de l'exercice 2009 (12 mois)		Réalizations de l'exercice 2010 (6mois, au 30 juin)	
		CDF	\$us ³	CDF	\$us ³
741531	Taxe de superficie ¹				
7415321	Taxe d'abattage	150 000 000,00	256 410,26	317 817 787,00	334 545,04
7415322	Taxe de déboisement	506 656 334,90	866 079,21	710 423 028,00	747 813,71
7415323	Taxe de reboisement	470 085 004,00	803 564,11	773 114 023,00	813 804,24
7415324	Taxe sur le permis de coupe artisanal de bois d'œuvre	48 380 409,30	82 701,55	524 770 149,00	552 389,63
7145522	Permis d'exploitation des ressources forestières ²	25 111 961,00	42 926,43	8 822 327,00	9 286,66
7422613	Certificat phytosanitaire	1 117 091 689,00	1 909 558,44	32 213 106,00	33 908,53

¹ Redevance de superficie

² Exportation des produits forestiers non ligneux

³ En 2009, 1\$ USD = 585 FC; en 2010, 1\$ USD = 950 FC

Commentaires

L'absence de réalisations afférentes à la taxe de superficie sur concessions forestières concernant les exercices 2009 et 2010 est due respectivement aux faits ci-après :

- A cause des impacts de la crise financière internationale sur le secteur du bois, le Gouvernement Congolais avait accordé aux assujettis un report de paiement de cette taxe;
- Les recettes dues pour l'exercice 2010 sont payables en 2011;
- A ce jour, les réalisations de 2011 ne sont pas publiées; bien que des paiements ont été effectués.